

**ASSURANCE
CAUTION EXPORT**

VOUS

**AVEZ BESOIN
DE CAUTIONS POUR
VOS CONTRATS EXPORT**

NOUS

**FACILITONS
LEUR MISE EN PLACE**

**L'ÉMETTEUR EST SÉCURISÉ
CONTRE LE RISQUE DE
DÉFAILLANCE FINANCIÈRE
DE VOTRE ENTREPRISE**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

VOUS

Devez fournir des cautions dans le cadre de vos marchés export

VOTRE PROJET

- Obtenir des cautions pour réaliser vos marchés export de la part :
 - des banques françaises et filiales ou succursales de banques étrangères installées en France et/ou dans un pays de l'UE ;
 - des compagnies d'assurance
- Part française minimum de 20 %

VOTRE ENTREPRISE

Exportateurs français (hors import-export), y compris les sous-traitants d'exportateurs français exonérés de TVA sous conditions

NOUS

Couvrons l'émetteur en cas d'appel de la caution par votre acheteur étranger, contre le risque de non-remboursement des sommes dues par votre entreprise

CARACTÉRISTIQUES

- **Risque couvert** : non remboursement des sommes dues par l'exportateur en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire
- **Quotité garantie maximum** : 80 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est < à 300 M€ et 50 % pour les autres
- **Délais constitutifs de sinistre** : 3 mois en cas de carence et, dès l'ouverture d'une procédure collective, en cas d'insolvabilité, avec délai technique de 30 jours
- **Souscriptions** :
 - envoi par votre entreprise d'un formulaire de demande d'enveloppe de cautions à émettre pour un ou plusieurs contrats export à : assurance-export-caution@bpifrance.fr (disponible sur le site bpifrance.fr) ;
 - notification par Bpifrance de l'enveloppe maximum accordée ;
 - dans la limite de l'enveloppe attribuée à votre entreprise, l'émetteur conjointement avec vous, fait une demande d'agrément (ligne garantie à l'émetteur)

ATOUTS

- **Une garantie adaptée à** :
 - tous types d'engagement de caution garantie (sauf offset et cautions liées à des contrats d'exploitation) ;
 - toutes devises ;
 - tous pays (sauf certains pays interdits par la Politique Financement Export en vigueur)
- **Aucun coût pour l'entreprise** : Prime payable par trimestrialité d'avance par l'émetteur et pour chaque ligne :
 - **assiette** : montant trimestriel en risque après quotité garantie ;
 - **taux** : taux de commission retenu par l'émetteur pour chaque engagement à garantir
- **Gestion intégralement assurée par l'émetteur** :
 - dans le cadre d'une police cadre préalablement signée

Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr

E-mail : assurance-export-caution@bpifrance.fr